

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le huit décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Montrevel-en-Bresse, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 2 décembre 2015

PRÉSENTS : ANTOINET Guy - BODINIER François - BREVET Christiane - COLAS Christiane - COLAS Hervé - DUC Pascaline - FOURNIER Clotilde - FROMONT Jean-Pierre - GRIGNOLA-BERNARD Virginie - GUILLEMOT Laurent - JACQUET Jean-Luc - LONGERON Robert - MAISONNEUVE Xavier - MARTIN Walter - OLIVIER Jacques - PACAUD-PEREIRA Marie - PARRATON Véronique - PERRIN Gérard - PICARD Catherine - PIN Marie-Joëlle - PUTHET Hervé - ROCHE Jean-Pierre - THEVENON Jean-Jacques - TOLFA Pascale - VIVIET Alain

EXCUSÉS : GALLET Gérard (pouvoir donné à Walter MARTIN) - MARTI-GUEFFIER Elizabeth (pouvoir donné à Véronique PARRATON) - MOREL Catherine (pouvoir donné à Robert LONGERON)

Secrétaire de séance : Gérard PERRIN

Nombre de conseillers : En exercice : 28 ; Présents : 25 ; Votants : 28

Avis à rendre sur le schéma départemental de coopération intercommunale

Le conseil communautaire est réuni en séance exceptionnelle pour donner un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté le 12 octobre dernier par le Préfet.

Le schéma départemental de coopération intercommunale propose une réduction du nombre d'intercommunalités de 29 à 15. Il respecte les principes énoncés par la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) : un seuil minimum de 15 000 habitants pour les EPCI, des ensembles visant la cohérence territoriale, un accroissement de la solidarité financière et territoriale.

Pour notre territoire, le Préfet propose la création d'une communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017 réunissant sept intercommunalités : Bourg-en-Bresse Agglomération (BBA), Bresse Dombes sud Revermont (BDSR), La Vallière, Treffort-en-Revermont, Coligny, Saint-Trivier de Courtes et Montrevel-en-Bresse.

Cette proposition s'inscrit dans la continuité du précédent schéma départemental. S'il n'avait pas préconisé de fusion autour de Bourg-en-Bresse, il avait incité les élus à lancer la réflexion. C'est ainsi que dès 2011 cinq intercommunalités volontaires (BBA, BDSR, Treffort, La Vallière et Montrevel) ont missionné deux cabinets pour étudier les conditions d'un rapprochement. A l'été 2015, l'étude a été élargie aux territoires de Coligny et Saint-Trivier de Courtes qui ont adhéré au SCoT Bourg Bresse Revermont et à Cap 3B. Ce premier travail a montré qu'une union à sept était viable. Une formule à trois avec Montrevel, Saint-Trivier de Courtes et Coligny montrerait vite ses limites, aussi bien en termes de capacités d'actions que de cohérence territoriale.

Comme l'a rappelé Patrice Raymond au cours de la conférence donnée le 1^{er} décembre, les collectivités territoriales entrent dans une nouvelle ère. Comme jamais, l'Etat se concentre sur ses missions régaliennes, endetté, il réduit d'années en années, les ressources qu'il alloue aux collectivités, considérant qu'elles disposent de marges de manœuvre, alors qu'en réalité, celles-ci disposent de moyens de plus en plus limités, et doivent trouver les solutions pour continuer à proposer des services aux habitants qui en sont toujours plus demandeurs.

La fusion des intercommunalités apparaît comme un premier élément de réponse à ce besoin de rationalisation et d'économies d'échelles, même si les bénéfices ne seront pas là tout de suite.

Le choix a déjà été fait dans le passé de se tourner vers Bourg-en-Bresse. Le sentiment d'appartenance à ce même territoire, d'interdépendance est très fort, c'est la ville qui maille le territoire, il existe une complémentarité entre la ville et la campagne : les emplois sont dans l'unité urbaine, l'habitat est à la campagne.

Avec ses 77 communes et ses 127 500 habitants, la communauté d'agglomération disposera de la taille critique pour assumer des politiques ambitieuses en cohérence avec les modes de vie des habitants : par exemple, les transports et la requalification de la base de loisirs. Elle sera aussi un interlocuteur crédible pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la négociation des contrats de plan Etat-Région.

Enfin, il est à parier que la création de grandes intercommunalités va renforcer le rôle des communes et des élus, le centre de médiation va se déplacer, l'élu local sera repositionné. En effet, avec l'éloignement du centre de décisions, la communauté d'agglomération aura besoin d'élus locaux forts capables d'expliquer les décisions au niveau local.

La discussion s'engage autour de la table. Tous les élus font part de leur accord avec le schéma départemental de coopération intercommunale.

Christiane Colas partage son expérience de Cap 3B qui a su engager des actions qui ont fait avancer tous les territoires, dans les domaines de l'économie, des déplacements, de l'habitat, de l'environnement. La fusion favorisera la mutualisation. Elle est l'avenir de nos collectivités.

Pour Gérard Perrin, la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse fait partie du bassin de vie de Bourg-en-Bresse. La proposition du Préfet entérine des habitudes de travail collectif au sein du SCoT et de Cap 3B. Une intercommunalité plus grande permettra une meilleure mutualisation des ressources pour porter des projets plus ambitieux pour le territoire, elle permettra également beaucoup plus d'égalité et de solidarité financière.

Jean-Pierre Fromont considère qu'il est nécessaire de se regrouper pour continuer à percevoir des subventions. Il souhaite que les équipements puissent être implantés sur tous les territoires et que l'équilibre petites communes / ville-centre soit respecté. En ce qui concerne la représentation au sein des instances, il regrette que l'intégration d'un critère lié à la superficie des communes ne soit pas possible.

Alain Viviet expose sa réflexion en disant que trois choix s'offrent à la Communauté de communes. Le premier est celui de rester seuls, mais pour quoi faire ? Avec la probable dissolution de Cap 3B, il sera difficile de trouver des sources de financements. En optant pour une fusion à minima avec Coligny et Saint-Trivier de Courtes, l'opération financière ne serait pas très favorable à la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse. En troisième lieu, le choix d'une fusion à sept intercommunalités apparaît le plus pertinent avec un intérêt à augmenter le niveau des compétences pour gagner en dotations.

Selon Virginie Grignola-Bernard, cette mutation nécessite un accompagnement aussi bien des élus que des habitants pour apprendre à réfléchir autrement. Ce défi est très enthousiasmant. Pour la Communauté de communes de Montrevel, il s'agira d'être proactif pour ne pas vivre que sur nos acquis.

Pour Walter Martin, la proposition du Préfet répond à plusieurs nécessités : optimiser notre organisation pour maintenir et continuer à offrir les services demandés, être plus grand pour tirer notre épingle du jeu dans la concurrence entre les territoires. Elle correspond également à des envies d'ouverture vers le bassin de Bourg-en-Bresse et d'affirmation d'une cohérence territoriale. La nouvelle intercommunalité doit permettre de respecter les équilibres, entre petites communes et plus grandes. L'élaboration d'un projet commun doit rassembler tous les élus.

Robert Longeron précise que le conseil municipal s'est déjà prononcé (11 voix pour et une voix contre). Il souligne qu'il y a des inquiétudes notamment que les communes rurales soient laissées de côté par la ville-centre.

Guy Antoinet met en avant le poids des petites communes dans le nouvel ensemble. 61 communes ont un siège de droit, soit la majorité. Il revient aussi sur la création du District en 1965 qui s'est faite selon la volonté des élus, la population n'y était peut-être pas favorable. Si au départ, seules dix communes avaient adhéré, les quatorze ont fini par s'unir, convaincues de l'intérêt de la coopération intercommunale.

Clotilde Fournier souligne l'intérêt d'une intercommunalité à sept pour mutualiser et disposer de plus de services. Afin d'associer davantage les maires à la gouvernance, elle propose que la conférence des maires ait un pouvoir de décision et pas seulement un avis consultatif et que les maires des petites communes soient représentés au sein de l'exécutif.

Pour Jean-Jacques Thévenon, la fusion des territoires formant le bassin de vie de Bourg-en-Bresse apparaît comme une évidence. La plupart des habitants travaillent à ou dans la direction de Bourg-en-Bresse. Notre avenir est au sud. Pour lui, l'opposition entre les ruraux et les urbains n'a pas lieu d'être. Les petites communes sont les plus nombreuses, elles pourront nécessairement faire entendre leurs voix.

Jean-Luc Jacquet adhère à ce qui a été dit, il ajoute qu'il faudra faire en sorte que les ruraux soient bien représentés.

Catherine Picard considère que l'on entre dans une période de grande mutation et que cela ne fait que commencer ! Il vaut mieux être dans l'action plutôt que subir. Elle sera attentive à ce que chaque membre soit un partenaire à part entière.

Par son activité professionnelle, Hervé Puthet sait toute l'importance des mutualisations et des regroupements. Il est convaincu que la fusion rendra l'intercommunalité plus forte. Pour Marie-Noëlle Pin, ce projet représente l'avenir des communes, une opportunité à saisir pour aller de l'avant.

Pascale Tolfa est favorable à une fusion à sept. Elle pense qu'une étape intermédiaire à trois ou quatre intercommunalités n'est pas viable et ferait perdre du temps.

Christiane Brevet et Marie Pacaud-Pereira estiment que la Communauté de communes de Montrevel ne peut pas s'opposer à cette opportunité de développement. Laurent Guillemot est également persuadé que l'avenir des intercommunalités se joue dans un grand ensemble.

Pascaline Duc revient sur le nécessaire accompagnement à la mutation que représente cette fusion. Elle souscrit aussi aux propos selon lesquels le positionnement de l' élu local sera modifié. Elle estime qu'il s'agit d'un pari à ne pas rater. Hervé Colas renchérit en ajoutant qu'il faudra imaginer des interfaces entre la nouvelle communauté d'agglomération et la population. Les élus pourront jouer ce rôle-là.

Jacques Olivier observe que la majorité du territoire est tournée vers Bourg-en-Bresse. La proposition préfectorale apparaît logique. Il revient aussi sur la suppression de Cap 3B et espère que le travail réalisé par le Syndicat sera poursuivi.

Pour Xavier Maisonneuve, cette fusion est attendue depuis longtemps, notamment depuis que les collégiens d'Attignat sont scolarisés à Bourg-en-Bresse. C'est un moyen de résister aux grands territoires.

François Bodinier souligne que l'union fait la force. Il souhaite que la communauté d'agglomération permette d'atténuer les différences entre les territoires. Véronique Parraton estime qu'il s'agit d'un changement évident mais nécessaire.

En fin de séance, le conseil communautaire entend Claude Marandet et Elisabeth Leroux, les deux coprésidents du Conseil local de développement (CLD). Ses membres ont étudié le projet de fusion proposé par le Préfet. Ils ont travaillé sur plusieurs thèmes : démocratie, gouvernance, fonctionnement de la nouvelle intercommunalité, place des habitants dans ce nouvel ensemble et maintien des services à la population. Un vote a ensuite été organisé au sein du CLD. Onze personnes ont voté pour une fusion à sept intercommunalités, trois pour une fusion à trois, une s'est abstenue. A la suite de ce vote, les membres du CLD ont souhaité formuler des propositions aux élus communautaires, comme autant de conditions de réussite à une grande intercommunalité :

- Elaborer un projet commun
- Veiller à l'information de la population sur la nouvelle carte intercommunale
- Améliorer la démocratie participative en mettant en place notamment des instances de participation des habitants

Pour le Conseil local de développement, le succès de la nouvelle communauté d'agglomération dépendra de sa capacité à allier le dynamisme et la force du périmètre à sept avec la proximité de la proposition à trois.

Le Président salue l'excellent travail du CLD. Il souligne le défi important que représente le maintien d'une proximité dans un ensemble à 77 communes. Pour lui, les élus ont toutes les cartes en mains pour construire les réponses adaptées. Il faut se donner du temps mais le travail commence dès aujourd'hui. Comme les fondateurs du District ont cru en l'intérêt de la coopération dès 1965, il faut y croire 50 ans plus tard sur un périmètre plus étendu.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le projet de schéma départemental de coopération intercommunal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance,
Gérard Perrin



Le Président,
Jean-Pierre Roche